



Monsieur Jean François FOUNTAINE  
Maire de La Rochelle  
Place de l'Hôtel de Ville  
17 000 La Rochelle

La Rochelle le 23 Août 2022

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour la journée du 5 septembre 2022 et du 29 septembre 2022 pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) titulaires, non-titulaires et agents faisant-fonction

Monsieur le Maire,

La fédération CGT des Services publics a alerté le 28 juin dernier, Monsieur le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques sur la situation des 57 000 agents territoriaux des écoles maternelles et faisant-fonction de la Fonction publique territoriale.

Face à une perpétuelle dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, la colère monte chez ces agents. Ils en ont assez du manque de reconnaissance que ce soit Nationalement ou localement.

Face à la pénibilité et à l'usure qu'engendrent leurs missions, nombre d'entre elles et d'entre eux ne peuvent pas terminer leur carrière au sein de l'école. Chaque année, les situations de milliers d'ATSEM et faisant-fonction dans toute la France sont examinées par les comités médicaux et commissions de réforme et à présent les tous nouveaux conseils médicaux, avec à l'issue parfois une mise en retraite pour invalidité d'office sans aucun reclassement. A La Rochelle, elles ne font pas exception...

Dernièrement, vous vous êtes attaqué à leur droit de grève alors même qu'elles n'étaient pas concernées par les dispositions liberticides induites par la loi de transformation de la fonction publique. Vous vous êtes empressé de les mettre en place alors même que vous n'en aviez pas l'obligation, nous prouvant, une fois encore, que vous aviez oublié certaines valeurs dont vous vous revendiquez pourtant...

Nationalement la fédération CGT des services publics revendique :

- L'augmentation immédiate des salaires : + 183 euros nets mensuels maintenant ; revalorisation des grilles indiciaires, dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10% et son indexation sur l'inflation ;
- La création d'un cadre d'emploi de catégorie B « type », au regard des missions et qualifications ;
- Une ATSEM à minima par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité du métier d'ATSEM : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription du cadre d'emplois des ATSEM auprès de la CNRACL, en carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote) ;
- La reconnaissance de nos missions éducatives, conformément au référentiel du CAP petite enfance ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique ;
- Une stricte égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

Localement le syndicat CGT des Territoriaux de La Rochelle revendique :

- La nomination d'une ATSEM référente par école sur un poste d'agent de Maîtrise
- Le maintien de la gratuité des repas
- Le droit à disposer de leurs congés selon les mêmes conditions que les autres agents de la direction de l'éducation.
- Une charte des ATSEM coconstruite avec les agents qui cadre clairement les rôles et les missions de chacun.

Nous déposons ce préavis de grève de 0h à 24 h pour la journée du 5 septembre 2022 et du 29 septembre 2022 pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) titulaires, non-titulaires et agents faisant-fonction

Le Secrétaire général

Gaël Orial